



PROCES-VERBAL N°08
Classement des Terrains et Installations Sportives

Réunion du : 16/03/2021
tenue exceptionnellement en téléconférence

Présents : Mickael AUBRY, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU, Michel RAVIART, Jean Paul TURPIN, Jacques VARLET

Excusé : Michel CORNIAUX

Assiste : Patrick BAUW

Prochaines réunions :

20/04/2021

18/05/2021

15/06/2021

Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 17/04/2021

Le P.V n°07 est validé

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**

AISNE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5 AFFAIRES DIVERSES

ARTOIS

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **MERICOURT – STADE LEANDRE LETOQUART 2 – NNI 625700102**

Cette installation était classée en Niveau Foot A11 SYE Provisoire jusqu'au 08/03/2020.

La Commission prend connaissance de la mise en place d'un gazon synthétique (date mise à disposition : 08/09/2019), de la demande du propriétaire de classement initial en Niveau 6 SYE et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 11 Février 2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission demande pour instruire le dossier la transmission du document suivant :

- Rapport des tests in-situ des exigences de performances sportives et de sécurité

1.2 Confirmations de niveau de classement

1.3 Changements de niveau de classement

- **BIACHE SAINT VAAST – STADE LOUIS DERET 1 – NNI 621280101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 30 Août 2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 4 et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 1^{er} Mars 2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en Niveau 4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.

Le document suivant est à transmettre avant le 30 Juin 2021 :

- Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) en distinguant les places assises des places debout

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

- **HERSIN COUPIGNY – PLATEAU VIVRE – NNI 624439903 (NOUVEAU)**

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'éclairage d'un Futsal extérieur et des documents transmis.

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 175 Lux

Facteur d'uniformité (Eh) : 0.81

Au regard des éléments transmis, la Commission prend acte de la conformité de ce projet d'éclairage au cahier des charges FAFa et décide d'un avis préalable favorable hors classement fédéral.

3.5 Retraits de classement

4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BETHUNE – STADE LEO LAGRANGE 4 – NNI 621190104**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Février 2021.

Remerciements

- **BETHUNE – STADE DE LA ROTONDE 2 – NNI 621190302**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 15 Février 2021.

Remerciements

5 AFFAIRES DIVERSES

- **HAISNES – STADE ELIE REUNAUX 1 – NNI 624010201**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 06/06/2021.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 08 Janvier 2021 qui indique ne pas vouloir donner suite au classement de l'installation.

La Commission décide de placer l'installation en retrait de classement et rappelle qu'aucune compétition ne pourra y être organisée.

- **MAISNIL LES RUITZ – SALLE DES SPORTS DU PARC D'OLHAIN – NNI 625409901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 17 Novembre 2030.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite conseil effectuée le 05 Mars 2021 par Mr Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS et membre de la CRTIS.

Pour obtenir un classement en Niveau Futsal 1, la Commission précise les travaux ou aménagements au rapport de visite.

COTE D'OPALE

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

- 1.1 Classements initiaux
- 1.2 Confirmations de niveau de classement
- 1.3 Changements de niveau de classement
- 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)
- 1.5 Avis préalables
- 1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement
- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

ESCAUT

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **LIMONT FONTAINE – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593510101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité du 17/02/2020

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Escaut et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DOUAI – STADE GRAVELINES – NNI 591780301**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 01/02/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et du document transmis :

- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/03/2031, sous réserve de la transmission d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 30/06/2021.

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE**3.1 Classements initiaux****3.2 Confirmations de niveau de classement****3.3 Changements de niveau de classement****3.4 Avis préalables****3.5 Retraits de classement****4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC****5. AFFAIRES DIVERSES**

FLANDRES

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HOUPLINES – STADE ANDRE CLAEYS 1 – NNI 593170101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 22/10/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Plan cadastral
- Tableau de surfaces

Au regard des éléments transmis, la Commission prend connaissance de la réalisation de l'extension des vestiaires et confirme le classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16/03/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Réduire la longueur du terrain à 105m (longueur mesurée 109m)
- Tracer la zone technique en pointillés

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRETÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

- **MONS EN BAROEUL – STADE MICHEL BERNARD 1 – NNI 594100301**
- **MONS EN BAROEUL – STADE MICHEL BERNARD 2 – NNI 594100302**

La Commission prend connaissance du rapport de visite du 1/10/2020 établi par MM Flament et Hocquaux et constate que les nouveaux vestiaires sont conformes au Règlement fédéral des terrains et installations sportives, et au cahier des charges FAFA.

La Commission maintient donc le classement des installations susvisées jusqu'au 08/09/2023.

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

- **BOISSY FRESNOY – STADE MUNICIPAL – NNI 600790101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15 Septembre 2020 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau Foot A11.

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Foot A11 jusqu'au 16/03/2031.

- **VENETTE – STADE FRANCOIS LOUVET 1 – NNI 606650101**

Cette installation était classée en Niveau 6 jusqu'au 02/12/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 22 Septembre 2020
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/03/2031, sous la réserve suivante :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale) avant le 30 Juin 2021

1.2 Confirmations de niveau de classement

- **NANTEUIL LE HAUDOIN – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 604460101**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 20/05/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 28/09/2020
- Rapport de visite effectué le 26 Février 2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés
- Compléter les parties manquantes de la main courante, notamment derrière les abris touche
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs
- Les sanitaires publics doivent être dissociés des joueurs et officiels
- Mettre en place une protection sur les angles saillants des abris de touche

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **ROSOY EN MULTIEN – STADE MUNICIPAL – NNI 605480101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement et des documents transmis :

- Convention de mise à disposition du 14 Décembre 2020
- Rapport de visite effectué le 26 Février 2021 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS.

La Commission suspend sa décision de classement au respect de la zone de dégagement des 2,50m entre les lignes de l'aire de jeu et le premier obstacle rencontré.

L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Mettre en place une protection sur les angles saillants des abris de touche

La Commission retourne le dossier à la CDTIS Oise et invite la collectivité à se rapprocher de celle-ci pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux réalisés.

- **VENETTE – STADE FRANCOIS LOUVET 2 – NNI 606650102**

Cette installation était classée en Niveau 5 jusqu'au 15/11/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 5 et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 22 Septembre 2020

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 5 jusqu'au 16/03/2031, sous les réserves suivantes avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Tracer la zone technique en pointillés

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

2.1 Classements initiaux

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

3.1 Classements initiaux

3.2 Confirmations de niveau de classement

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**5. AFFAIRES DIVERSES****• MONTMACQ – STADE DANIEL ORRIERE – NNI 604230101**

Cette installation est référencée en Niveau Foot A11 jusqu'au 07/07/2025.

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15 Septembre 2020 et prend connaissance du mail de Monsieur Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS Oise nous informant que la Mairie ne souhaite pas donner suite aux travaux de mise en conformité de l'installation.

La Commission décide de placer l'installation en retrait de classement et rappelle qu'aucune compétition ne pourra y être organisée.

SOMME

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1 Classements initiaux

1.2 Confirmations de niveau de classement

● FOUILLOY – STADE PIERRE LEFORT – NNI 803380101

Cette installation est classée en Niveau 6 jusqu'au 21/05/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau 6 et des documents transmis :

- Photos de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau 6 jusqu'au 16/03/2031, sous réserve de la réalisation des travaux suivants avant le 30 Juin 2021 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante côté vestiaires
- Elaguer l'arbre au-dessus du but 2 afin de respecter la distance des 2,50m de sécurité

La Commission conseille de remettre un panneau ou un plexiglass de chaque côté sur un banc de touche

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

● BEAUQUESNE – STADE COMMUNAL – NNI 800700101

Cette installation est classée en Niveau Foot A11 jusqu'au 14/10/2030

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable pour une installation en Niveau 5 avec un terrain en pelouse naturelle avec de nouveaux vestiaires.

La Commission prend connaissance des documents suivants :

- Demande d'avis préalable
- Plan des nouveaux vestiaires
- Plan de l'aire de jeu

Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable sur le projet pour un Niveau 5.

La Commission rappelle que les dégagements minimums règlementaires autour du tracé de l'aire de jeu doivent être de 2,50m avant le premier obstacle rencontré (bancs de touche ou buts A8 rabattus) Le dégagement en zone libre devra respecter l'article 1.1.7 B.2 du règlement fédéral des terrains.

Pour son classement en Niveau 5, l'ensemble de l'installation (vestiaires compris) devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

1.6 Retraits de classement

2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 2.1 Classements initiaux
- 2.2 Confirmations de niveau de classement
- 2.3 Changements de niveau de classement
- 2.4 Avis préalables
- 2.5 Retraits de classement

3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 3.1 Classements initiaux
- 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **FRESSENEVILLE – STADE MARCEL POIRET – NNI 803600101**

Cette installation est classée en Niveau 5 jusqu'au 02/07/2023 et l'éclairage était classé en Niveau E5 jusqu'au 03/02/2021.

Eclairage moyen horizontal : 195 Lux
Facteur d'uniformité : 0,70
Rapport Emini/Emaxi : 0,50

La Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 15 Janvier 2023.

- 3.3 Changements de niveau de classement
- 3.4 Avis préalables
- 3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

5. AFFAIRES DIVERSES

Le 16.03.2021
Michel RAVIART
Président de la C.R.T.I.S.